



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE CHAPAIS**

**COMTÉ UNGAVA**

**Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 14 juin 2005 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :**

<b>Monsieur le maire :</b>	<b>Jacques Bérubé</b>
<b>Mesdames les conseillères :</b>	<b>Madeleine Devin Lorraine Boucher</b>
<b>Messieurs les Conseillers :</b>	<b>Gilles Lachance Pascal Dion Christian Breton Gilles Gamache</b>
<b>Directeur-général :</b>	<b>Daniel Dufour</b>

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance débute par un moment de silence.

05-06-082

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache  
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

**QUE** l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et rédigé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-06-083

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE MAI 2005**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 18 mai 2005 soit et est accepté tel que rédigé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-06-084

4.- **ADOPTION DES COMPTES – MAI 2005**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mai 2005 s'élevant à 229,773.94\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 49,130.60\$ soient et sont acceptées telles que déposées.



**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Mme la conseillère Madeleine Devin se retire de la table des délibérations, déclarant son intérêt sur le point suivant.

05-06-085

5.- **RÉSOLUTION – POSITION RELATIVE À LA DÉROGATION MINEURE NO 05-010**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'urbanisme recommande la dérogation mineure demandée par M. Jean-Marc Devin pour le lot no 8-9-23 dont la marge latérale de la résidence principale est de 1.84 mètres par rapport à la norme permise de 2 mètres;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais autorise la dérogation mineure ci-haut décrite.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Mme la conseillère Madeleine Devin réintègre la table des délibérations.

05-06-086

6.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – ADDENDA NO 2 (NOUVELLE VERSION) – CONVENTION SIGNÉE EN 1993 AVEC L'ENTREPRISE CHAPAI ÉNERGIE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Chapais Énergie et ses représentants autorisés ont soumis des modifications aux termes de l'addenda no 2 préparé par la Ville de Chapais;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau texte soumis reflète essentiellement l'esprit d'un nouveau partenariat avec l'entreprise Chapais Énergie dans la recherche de solutions à l'égard de diverses problématiques fonctionnelles touchant l'exploitation de l'entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Daniel Dufour, directeur-général, a transmis une recommandation visant à apporter de légères corrections au texte proposé;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

**QUE** la Ville de Chapais approuve la nouvelle version de l'addenda no 2 telle que soumise par la firme McCarthy Tétréault en date du 27 mai 2005 tout en y apportant les modifications mineures suggérées par M. Daniel Dufour, directeur-général, telles qu'indiquées dans son envoi daté du 13 juin 2005 et tout en ajoutant après la portion de phrase « ...en date du 8 mai 2002 » le segment de phrase suivant : « et suivant les autres certificats d'autorisation susceptibles d'être émis par le Ministère de l'Environnement à cet égard » ;

**QUE** M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, directeur-général, soient et sont autorisés à signer les documents officiels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



05-06-087

7. **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME DIANE MÉNARD – DIRECTRICE-GÉNÉRALE DU COMITÉ DES FÊTES DU 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des fêtes du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Chapais a procédé à l'embauche de Mme Manon Ouellet à titre de secrétaire dudit comité;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Daniel Dufour, directeur-général, a effectué les représentations qui s'imposaient afin d'obtenir une prolongation de la période d'emploi de Mme Diane Ménard et de façon à lui permettre d'occuper la fonction de directrice-générale dudit comité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre local d'Emploi de la Baie-James a transmis un nouveau protocole établissant à 14,033.60\$ la subvention applicable au projet susmentionné, lequel projet se terminera en septembre 2005 soit à la fin des festivités;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais approuve les termes du protocole de subvention soumis par le Centre local d'Emploi de la Baie-James;

**QUE** M. Daniel Dufour, directeur-général, soit et est autorisé à signer le protocole susmentionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-06-088

8.- **RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA BAIE-JAMES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais siège au sein du comité de développement social de la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité social de développement de la Baie-James a pour mission de développer une solidarité et une responsabilisation collective du développement social en favorisant et supportant les actions et les initiatives du milieu en matière de maintien et d'amélioration de la qualité de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le siège est devenu vacant suite à la démission de Mme Isabelle Plamondon;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

**QUE** la Ville de Chapais nomme Mme Louise Duplessis à titre de représentante municipale dûment autorisée à siéger au sein du comité de développement social de la Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



05-06-089

9.- **RÉSOLUTION –DEMANDE DE CONSIDÉRATION DE LA VILLE DE CHAPAIS POUR DES MESURES DE PROTECTION CONTRE LES FEUX DE FÔRET**

**CONSIDÉRANT QUE** les feux de forêt ont fait rage dans la région Nord-du-Québec et de façon plus intense autour de la zone urbanisée de la Ville de Chibougamau;

**CONSIDÉRANT QUE** ces feux ayant dévasté de grandes superficies de forêt ont menacé le centre hospitalier de Chibougamau à un certain moment de leur progression;

**CONSIDÉRANT QUE** ces feux de forêt s'étant rapproché à près de 500 mètres de certaines habitations ont entraîné l'évacuation de près de 900 citoyens de Chibougamau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Premier Ministre du Québec a indiqué qu'il envisageait la mise en place de mesures de protection spécifiques pour la Ville de Chibougamau qui pourraient prendre la forme d'un coupe-feu (plantation de feuillus);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a connu un violent feu de forêt en 1993 à la limite ouest de la municipalité (à moins de 100 mètres des bâtiments limitrophes);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a été la cible de quatre (4) feux de forêt en date du 11 juin 2005, tous allumés avec une main criminelle et ayant fait rage près des habitations;

**CONSIDÉRANT QUE** les Villes de la région Nord-du-Québec ont toutes cette contrainte physique (proximité de la ressource forestière);

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

**QUE** la Ville de Chapais demande au premier ministre Jean Charest de considérer la Ville de Chapais et les autres villes de la région Nord-du-Québec dans l'élaboration et la mise en place de mesures de protection.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-06-090

10.- **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

**QUE** la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :



Fondation rêves d'enfants (tournoi de golf) 500.00\$  
Corporation des loisirs de Chapais (chanson en fête) 400.00\$  
Fondation de l'hôpital Chibougamau ltée (tournoi golf) 400.00\$  
Coalition pour la survie de Chibougamau-Chapais 2000.00\$  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-06-091

11.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – ACTE DE RADIATION D'UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de fournir une mainlevée concernant une hypothèque légale enregistrée au niveau du bloc 12 du cadastre officiel du canton Lévy qui fut publiée le 26 janvier 1996;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

**QUE** la Ville de Chapais autorise la signature de l'acte de radiation transmis par Me Marc Gauthier, notaire, en date du 26 avril 2005.

**QUE** M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, directeur-général, soient et sont autorisés à signer les documents correspondants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-06-092

12.- **RÉSOLUTION – ACQUISITIONS RELIÉES AU FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le département des travaux publics a transmis certains besoins qu'il convient de combler à court terme;

**CONSIDÉRANT** les propositions préparées par les fournisseurs impliqués à cet égard;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** la Ville de Chapais accepte de procéder aux acquisitions suivantes auprès des fournisseurs pressentis :

<b><u>Item</u></b>	<b><u>prix</u></b>	<b><u>fournisseur</u></b>
Couteaux pour chargeur	2,582\$ plus taxes	Équipements Sigma
Réservoir mobile	803\$ plus taxes	Éq. ClaudePedneault
Cabine de camion 10 roues	5,300\$ plus taxes	Mac. R. Thériault

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Ressources naturelles et faune Québec (6 juin 2005)

Ministre des affaires municipales et des régions (6 juin 2005)

**QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Sujets couverts par Mme la conseillère Madeleine Devin : 1-signalisation sur le chemin d'accès menant à l'ancien site minier 2- évolution des projets de développement économique à savoir le projet de SNC Tech et le projet de complexe porcin 3- projet d'évaluation des bâtiments municipaux 4- spectacle « Jeunesse d'Hier à Aujourd'hui »



Sujets couverts par M. le conseiller Gilles Lachance : 1- identification d'un site de vidange des eaux usées de roulottes 2- vente de l'ancienne « Épicerie Marcel »

Sujet couvert par M. le conseiller Pascal Dion : 1- transmission de souhaits pour de bonnes vacances estivales.

Sujets couverts par Mme la conseillère Lorraine Boucher : 1- Ouverture du Centre d'opérations d'urgence relativement aux feux de forêt 2- Souhaits de bonne St-Jean-Baptiste 3- invitation adressée à la population afin de prendre les divers billets de spectacle pour les activités du 50<sup>e</sup> à venir.

Sujets couverts par M. le conseiller Christian Breton : 1- remerciements à la Corporation des loisirs de Chapais et à M. Réjean Voyer pour la qualité des activités du rassemblement Jeunesse 2- Bons souhaits pour la fête des pères et pour la St-Jean-Baptiste.

Sujets couverts par M. le conseiller Gilles Gamache : 1- transmission de remerciements aux pompiers pour leur dévouement et leur professionnalisme.

Sujets couverts par M. Jacques Bérubé, maire : rencontres diverses concernant le dossier de perte de possibilité forestière.

M. Daniel Dufour décrit les principales activités du 50<sup>e</sup> anniversaire à venir à l'intérieur du bloc de juin. Il confirme que l'activité « souper-théâtre » aura bel et bien lieu le 23 juin. Il ajoute que lors du souper retrouvailles, il y aura une activité visant à souligner l'apport des jubilaires et que d'autres activités du genre visant à souligner les gens arrivés depuis au moins 40 ans ont été envisagées, mais que ces activités complémentaires nécessitaient trop de temps, de budget et de vérifications pour les mettre de l'avant.

M. Jacques Bérubé mentionne que les recommandations de la Commission Coulombe ne tiennent pas compte des réalités nordiques de notre industrie forestière. Il ajoute que les Conférences régionales des élus de la province sont toutes conviées à une rencontre à Québec cette semaine.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

- 1- Demande de travaux au niveau de la Croix des Chevaliers de Colomb
- 2- Demande de précision sur les relations entre la Conférence régionale des élus de la Baie-James et la Coalition pour la survie de Chibougamau-Chapais à savoir leur rôle respectif pour le dossier forêt.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par Mme la conseillère Lorraine Boucher appuyée par M. le conseiller Christian Breton et faite.

---

Jacques Bérubé  
Maire

---

Daniel Dufour  
Directeur-général

